



ODETTE LUNETTES

ODETTE LUNETTES – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÈGLEMENTATION DU CONCOURS

1. Introduction

Le présent règlement détermine les règles particulières concernant le concours que Odette Lunettes organise sous le nom de "Concours vélo électrique".

2. Conditions de participation

2.1 Toute personne âgée de plus de 18 ans peut participer au concours Odette Lunettes, à l'exception des employés d'Odette Lunettes et des membres de leur famille proche jusqu'au premier degré d'employés d'Odette Lunettes.

2.2 Un participant participe automatiquement au concours en faisant un achat dans un magasin Odette Lunettes à Anvers, Gand et Knokke ou en achetant une monture Odette Lunettes chez un revendeur Odette Lunettes participant, sauf accord contraire. La participation automatique se fait par un enregistrement de l'achat par une facture générée au nom du participant.

2.3 Toute personne qui est déclarée gagnante du concours sans avoir pleinement respecté toutes les conditions de participation perd automatiquement son droit au prix, sans droit à compensation et sans aucun recours.

2.4 Le concours se déroule du 1 juin 2021 au 15 juillet 2021.

3. Choisir le gagnant

3.1 Tous les participants seront recueillis numériquement par Odette Lunettes.

3.2 Un gagnant sera tiré au sort parmi les participants qui ont effectué leur achat chez un revendeur Odette Lunettes et un gagnant sera tiré au sort parmi les participants qui ont effectué leur achat dans un magasin Odette Lunettes à Anvers, Gand ou Knokke.

4. Le prix

4.1 Le prix consiste en un vélo électrique de la marque Cortina Bikes

4.2 Le prix ne peut être échangé ou converti en espèces de quelque manière que ce soit, par quelque canal que ce soit.

4.3 Odette Lunettes sprl peut modifier un prix à tout moment pour des raisons de production ou de contenu.

5. Responsabilité de Odette Lunettes sprl

5.1 Odette Lunettes sprl n'est pas responsable des éventuels dommages, blessures physiques ou accidents qui pourraient survenir suite à l'obtention d'un prix et/ou à la participation à un concours.

5.2 Odette Lunettes sprl n'est pas responsable de l'impossibilité de livrer le prix si le participant a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou incorrectes lors de sa participation.

5.3 Les erreurs d'impression, d'orthographe, de composition ou autres ainsi que les problèmes techniques (y compris par exemple la communication par e-mail) ne peuvent être invoqués pour justifier une quelconque obligation ou responsabilité de la part d'Odette Lunettes sprl.

5.4 La société Odette Lunettes sprl a le droit de reporter, de raccourcir ou de révoquer le concours, de changer le règlement du concours ou de modifier la formule du concours/ La société Odette Lunettes sprl ne peut en aucun cas être tenue pour responsable pour les conséquences.

5.5 Odette Lunettes sprl n'est pas responsable des incidents qui résulteraient de l'acceptation du prix par le gagnant. Odette Lunettes sprl ne peut être tenue pour responsable d'un éventuel défaut du prix ou si le prix ne répond pas aux attentes créées.

6. Les données personnelles

6.1 Les données personnelles des participants seront traitées par Odette Lunettes sprl. La politique d'Odette Lunettes sprl à l'égard de ces données à caractère personnel est régie par la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et par l'ensemble des réglementations belges mettant en œuvre la GDPR.

6.2 En participant, les participants acceptent que s'ils gagnent un prix, ils peuvent apparaître avec leur photo, leur nom et leur lieu de résidence sur le site web et d'autres canaux en ligne (tels que YouTube, Facebook, ...), ainsi que sur le site web et les canaux en ligne de tout coorganisateur, ainsi que dans la presse écrite, et peuvent être filmés pour la couverture (télévisée) du concours.

7. Contrôle de la concurrence et des décisions

7.1 Odette Lunettes sprl surveille le bon déroulement du concours. Dans le cas où toutes les conditions du règlement ne seraient pas remplies ou en cas d'abus, de tromperie, de fraude ou de mauvaise foi, Odette Lunettes sprl se réserve le droit d'exclure le participant du concours et de l'exclure - définitivement ou non - pour d'autres concours Odette Lunettes.

7.2 Dans ces cas, Odette Lunettes sprl se réserve également le droit de demander au participant le remboursement de tout prix déjà remis et de réclamer une indemnisation pour le préjudice subi par Odette Lunettes sprl (y compris les dommages causés à l'image).

7.3 Le résultat d'un concours ne peut être contesté. La correspondance (par lettre, e-mail ou téléphone) avec Odette Lunettes sprl ou l'organisateur du concours n'est pas possible. Les décisions relatives à la désignation des gagnants sont définitives, sauf indication contraire dans le présent règlement du concours.

8. Co-organisateurs

8.1 Si un concours est organisé avec une ou plusieurs parties, les dispositions du présent règlement relatives à Odette Lunettes sprl doivent être lues comme se référant à la fois à Odette Lunettes sprl et au(x) coorganisateur(s).

9. Le règlement

9.1 En participant aux concours de Odette Lunettes sprl, le participant accepte pleinement le présent règlement et toutes les décisions que Odette Lunettes sprl prendra dans le cadre du concours. Toutes les communications supplémentaires en rapport avec le concours seront considérées comme des règles.

9.2 Si nécessaire, Odette Lunettes sprl peut modifier le présent règlement du concours. Ce règlement sera publié sur le site Internet de la société Odette Lunettes sprl et pourra y être imprimé si vous le souhaitez.